



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

francophonie

Question écrite n° 119412

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann prie M. le ministre des affaires étrangères de bien vouloir lui faire connaître ses intentions sur les perspectives de l'entrée de nouveaux États au sein de l'Organisation internationale de la francophonie.

Texte de la réponse

Lors du récent sommet de la francophonie à Bucarest (septembre 2006), l'Arménie, l'Autriche, la Croatie, la Géorgie et la Hongrie ont rejoint la francophonie comme observateurs (statut pérenne ouvert aux États non francophones), tandis qu'Andorre et la Grèce ont été admises comme membres associés. De tels développements montrent l'ouverture de la francophonie institutionnelle, où la règle d'admission est l'unanimité, à un large éventail d'États et de gouvernements autour du partage du français, mais aussi des objectifs politiques de l'OIF. Les membres et observateurs récents se sont joints au mouvement de reconnaissance de la diversité culturelle, qui est une chance pour le plurilinguisme et le français en Europe, en ratifiant la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, ce qui a permis d'en lancer la mise en oeuvre à compter du 18 mars 2007. Par ailleurs, parmi les nouveaux membres ou observateurs, l'on trouve depuis une dizaine d'années beaucoup d'États européens. La francophonie institutionnelle a tout lieu de s'en féliciter pour ce qui concerne la promotion de la langue française, car la plupart de ces États, centre-européens ou est-européens, se sont engagés activement dans le développement du Plan pluriannuel pour le français dans les institutions européennes par la signature d'un mémorandum avec la France, le Luxembourg, la Communauté française de Belgique et l'OIF concernant la mise en oeuvre des programmes. Il n'est guère possible de dire quels seront les nouveaux membres ou observateurs de l'organisation, la règle de l'unanimité inscrite dans la Charte permettant à tout État ou gouvernement de proposer une candidature, mais aussi de s'opposer à une proposition nouvelle. Ceci n'empêche pas de nouveaux États, qu'ils soient ou non candidats à l'admission, de se rapprocher de la francophonie institutionnelle et même d'être actifs au sein d'institutions ou opérateurs francophones. Le président algérien M. Abdelaziz Bouteflika, a ainsi participé à l'ensemble des travaux du sommet de Bucarest avec le statut d'invité spécial. S'agissant de l'adhésion d'Israël, la France s'est prononcée sans ambiguïté dans ce sens, au plus haut niveau. En attendant que les conditions d'un consensus soient réunies, elle a favorisé le rapprochement avec tous les réseaux francophones. Le bon accueil de principe que réserve la francophonie à l'intérêt marqué par de très nombreux pays traduit une évolution positive qui est tout à fait favorable aux intérêts de notre pays. Celui-ci, pour promouvoir sa langue, doit continuer à incarner l'ouverture au monde et rester fidèle à ses valeurs universelles et humanistes.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 119412

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 février 2007, page 1996

Réponse publiée le : 15 mai 2007, page 4397